



COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

Vendredi dix-sept février deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GIUOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD

0 membre absent

0 procuration

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 du budget « lotissement ».
2. Vote du budget primitif 2023 « lotissement ».
3. Point sur le futur lotissement communal (indemnité d'éviction à verser, devis du SYDER...).
4. Mise à jour du tableau des effectifs.
5. Projets et travaux en cours.
6. Compte rendu des commissions.
7. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2023.
- Approuve le compte administratif du budget annexe « lotissement St Roch » : solde d'exécution de fonctionnement 0 €, solde d'exécution d'investissement +10 391.92 €. (délibération 07.2023)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget annexe « lotissement St Roch ». (délibération 08.2023)

- Vote le budget annexe « lotissement St Roch » 2023 : fonctionnement 780 000 €, investissement 780 000 €. (délibération 09.2023)
- Fait le point sur le projet du lotissement communal :
 - o La mairie est propriétaire du terrain suite à la signature de l'acte le 31 janvier 2023.
 - o Les marchés pourraient être lancés fin février afin qu'ils puissent être validés lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 31 mars, les travaux débuteraient en avril/mai.
 - o L'indemnité d'éviction, calculée par la Chambre d'Agriculture, sera versée à l'exploitant du terrain.
 - o Le SYDER et ENEDIS ont fait 2 propositions pour l'enfouissement et la dépose de la ligne électrique qui traverse le terrain. La 1^{ère} pour un coût de 67 421.24 € TTC consiste à enfouir la ligne. La 2^{ème} pour un coût de 60 063 € TTC est chiffrée pour un réseau aérien. Le conseil municipal décide de retenir la proposition 1.
- Valide le tableau des effectifs actualisé. (délibération 10.2023).
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Projet lotissement OPAC DU RHONE** : une rencontre a eu lieu afin de définir les prises en charges respectives pour les réseaux. L'OPAC devrait lancer les marchés en mai et débuter les travaux en septembre pour une durée de 12 à 14 mois.
 - o **Ancienne cure** : le plan incliné pour accès PMR a été enlevé, le dénivelé était trop important et l'accès aurait empêché la circulation des voitures dans la cour. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis matins.
 - o **MAM** : le chantier est installé, les choix des peintures et des sols souples seront à faire rapidement pour tenir compte des délais de livraison. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis matins.
 - o **Bar-restaurant** : le nouveau bar doit être livré et installé fin février. Le gérant, Hubert GLEYSE, a sollicité plusieurs organismes pour des aides financières. Il a effectué les travaux lui-même afin de remettre aux normes les accès cuisine / salles, les services du contrôle de l'hygiène ont visité les lieux et ont donné leur accord pour l'ouverture. Un nettoyage des lieux est indispensable pour aider M. GLEYSE à tenir les délais pour une ouverture le 15 mars, le conseil municipal propose de prendre en charge cette dépense pour un montant de 922 € TTC.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Ecole** : le voyage scolaire a été un succès, enfants, parents, accompagnateurs sont ravis de l'expérience.
 - o **Conseil municipal enfants** : les jeunes conseillers souhaitent organiser pâques le 9 avril prochain. Les idées ne manquent pas pour d'autres actions.
 - o **Conseil municipal jeunes** : la commission souhaite rassembler les jeunes de 12 à 18 ans afin d'organiser divers évènements (« le mai », barbecue en été...). Une réunion est prévue le 10 mars.
 - o **CCMDL** : la CCPA (Communauté de communes du Pays de l'Arbresle) a demandé le soutien politique de la CCMDL pour le contournement de Sain Bel et l'Arbresle, projet que la CCPA souhaite relancé. Concernant les déchets, il est souhaité, à terme, que chacun se munisse d'un moyen de compostage afin de ne plus avoir de déchets organiques dans les sacs noirs. Il est rappelé que la CCMDL peut subventionner l'achat de composteurs pour les particuliers et professionnels.
 - o **Conférence des Maires** : le Directeur du Service de Gestion Comptable (SGC) de Givors, Monsieur GAUCHER s'est présenté à l'ensemble des élus. Il a fait un bilan des premiers mois depuis la gestion des collectivités par le SGC le 1^{er} septembre 2022. Le Département du Rhône lance une vaste campagne d'installations de photovoltaïques, les collèges et autres bâtiments seront équipés. Le PLH (Plan Local de l'Habitat) rencontre du succès, pour la commune 1 dossier retenu et 1 sans suite.
 - o **Comice 2023** : le thème de la commune est « les Gaulois ». Une première réunion est organisée mardi 21 février à 19h en mairie pour les personnes intéressées. Le comice aura lieu du 7 au 10 juillet à St Laurent de Chamousset.

- **Transition écologique – CCMDL** : des parcours pour vélos seront matérialisés prochainement sur le territoire. Des ateliers de réparations pour vélos vont être organisés. Les rencontres CEPOS sont prévues en septembre 2023 à St Martin en Haut. Le bilan annuel du parc éco habitat a été présenté.
- **Voirie** : la commission va se réunir prochainement pour évaluer les travaux à prévoir.
- **Culture – CCMDL** : bilan très positif du village éphémère.
- **Médiathèque** : Aline met en place des rendez-vous avec les bénévoles le premier vendredi du mois et des « points café » les mardis à 16h.
- Valide la convention de groupement de commande avec la CCMDL pour le marché assurance pour le lot « dommage aux biens ». (délibération 11.2023)
- Réfléchit sur l'augmentation possible des taux d'imposition communaux. Pour rappel la dernière augmentation date de 2018.
- Est informé que la commission de contrôle des listes électorales va se réunir le 27 février.
- Prend note que les travaux de changements des canalisations d'eau potable au bissardon sont terminés.
- Est informé que Monsieur le Maire rencontre les services du Département pour échanger sur l'état dégradé de la RD25E (village / lafay).
- Est informé que Mme MURIGNEUX aura 100 ans en mars prochain.
- Note que la commémoration du 19 mars aura lieu à 10h30 à St Genis.
- Est invité à visiter les locaux de la société Le Joint Technique le 20 mars à 18h30.
- Prend note qu'un nettoyage de Printemps aura lieu samedi 1^{er} avril, population et associations sont invitées.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 12.2023)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 31 mars 2023 à 20h30 en mairie.

Document établi le 23 février 2023

Affiché le 23 février 2023

Le Maire,
Alexis BADOIL

